Bloquer les entrées de comptes

Vous trouverez cette fonction dans le menu sous ***Chiffres d'affaires/clôture annuelle/bloquer les entrées de compte.*** Avant l'existence de la fonction d'archivage, elle était utilisée pour les clients disposant de systèmes de cartes ou de comptes de restauration, car ces comptes de ventes peuvent contenir un grand nombre d'écritures. Avec l'utilisation de la fonction d'archivage, nous ne recommandons plus de „bloquer les entrées de compte“ !

Il faut savoir que des statistiques (temporelles) précises sur ces écritures ne sont plus possibles si vous bloquez des entrées de compte. Un classique Clôture annuelle des comptes est l'alternative. Celle-ci a l'avantage de conserver l'historique 1:1.

Veuillez utiliser cette fonction exclusivement en concertation avec le support PC CADDIE.

